



Avril 2019

## ANALYSE

# Bilan du gouvernement Michel Ier : quels impacts sur les droits des femmes ?

Par Cécile De Wandeler, Bureau d'étude de Vie Féminine

### Paroles, paroles, paroles...

Lors de sa mise en place en 2014, le Gouvernement s'est engagé à « tenir mieux compte de la dimension de genre sur le marché du travail » ainsi que de « la situation différente des femmes et des hommes dans le cadre des réformes socio-économiques » et à porter une attention particulière à la « conciliation entre travail et vie familiale ». Normal quand un pays adopte une loi sur le gender mainstreaming. Oui mais...

La déclaration de politique générale contenait en effet beaucoup de réformes socio-économiques majeures : réforme des pensions, création d'emplois et droit du travail, conditions de l'assurance-chômage, économies en soins de santé, financement de la sécurité sociale, etc., matières dans lesquelles les femmes connaissent déjà de nombreuses inégalités structurelles dues au poids des rôles sociaux sexués et à la (non-)répartition du travail rémunéré et non-rémunéré entre hommes et femmes.

Pour sa part, la politique d'égalité hommes-femmes s'annonçait dès le départ comme peu ambitieuse, concentrée surtout sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et sur des actions de sensibilisation<sup>1</sup>.

Alors, après 5 années de « Suédoise » (coalition MR – N-VA – CD&V – Open VLD), la vie des femmes s'est-elle améliorée ? Les écarts entre hommes et femmes ont-ils diminué, grâce aux nouvelles politiques menées ? Et les écarts entre femmes ?

Attention, ici, on ne parle pas de l'égalité sur papier, c'est-à-dire des textes légaux et des mesures juridiques existant en principe mais qui dans la réalité restent souvent lettre morte. Prenons l'exemple de l'interdiction de discriminer une femme sur base de la maternité qui existe dans nos lois : cela reste pourtant un des motifs les plus fréquents dans les plaintes pour discrimination et cela touche toujours 3 femmes sur 4 d'une manière ou d'une autre, selon une recherche récente de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes<sup>2</sup>. Ou a-t-on vraiment droit au congé parental lorsqu'on élève seule son enfant et que l'allocation de

---

<sup>1</sup> « Rentrée politique : quelles sont les intentions de Zuhal Demir ? » dans *axelle*, n°201, sept. 2017, p. 19-21.

<sup>2</sup> Cfr. campagne « Maman reste à bord » : [https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/grossesse/campagne\\_maman\\_reste\\_a\\_bord](https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/grossesse/campagne_maman_reste_a_bord)

remplacement est un forfait qui ne dépasse pas 1035 € (et seulement si vous travailliez à temps plein avant l'interruption) ?

### **La réforme des pensions**

Un des projets phare du Gouvernement était sans conteste LA réforme des pensions, et notamment l'introduction d'une pension à points. En réalité, nous avons assisté à une multiplicité de mesures qui semblent sans cohérence et vouées uniquement à faire des économies « pour rendre le système finançable » :

- relèvement de l'âge de la pension à 67 ans à l'horizon 2030, quand l'âge moyen d'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans pour les hommes comme pour les femmes ;
- renforcement des pensions complémentaires (2<sup>ème</sup> pilier), particulièrement inégalitaire puisque l'écart entre hommes et femmes y est de 39% (contre 25% pour les pensions légales) ;
- détermination de l'assimilation du chômage pour la pension sur base d'un droit minimum, dès la 2<sup>ème</sup> période de chômage, soit après un an seulement ;
- durcissement des conditions d'accès à la pension anticipée (passage à 63 ans et 42 ans de carrière) quand les carrières des femmes restent en moyenne de 34 ans ;
- passage de 50 à 55 ans de l'âge comme condition pour accéder à la pension de survie à l'horizon 2030.

Toutes ces mesures détricotent une série de droits pour toutes et tous, mais les impacts se marquent encore plus sur les femmes déjà très affectées par les inégalités en pensions (25% d'écart dans les pensions légales).

Les négociations autour de la reconnaissance pour la pension de la pénibilité dans certains métiers montrent encore une fois peu d'attention aux aspects particuliers des secteurs féminisés et une analyse de la liste existante des métiers dits « pénibles » pour la fonction publique<sup>3</sup> montrerait aisément un écart en fonction du « genre » surreprésenté dans ces métiers.

Par ailleurs, la revendication d'individualisation des droits en sécurité sociale portée par les organisations de femmes depuis longtemps est complètement instrumentalisée. Elle sert à justifier des politiques qui diminuent les droits dérivés (pension de survie) mais sans renforcer les possibilités des femmes de se construire des droits propres et suffisants et sans supprimer les attaques contre les droits individuels, en particulier le taux « cohabitant » en chômage. Nous avons toujours refusé une individualisation des droits qui appauvrit les femmes et qui ne tient pas compte des choix qu'elles ont faits antérieurement, dans un autre contexte de société.

### **« Jobs, jobs, jobs ! » : et dans la politique d'emploi ?**

Le Gouvernement ne parie que sur la création d'emploi pour créer de la richesse et limiter la pauvreté. Mais le marché du travail reste toujours inamical pour les femmes. Les taux d'emploi connaissent des écarts de 10 points de pourcentage entre hommes et femmes et cela continue à être le cas chez les jeunes de 20 à 29 ans (toujours 6 points d'écart). On sait aussi que les femmes se retrouvent massivement dans les emplois à temps partiels (44%) ou que ce sont elles qui prennent en majorité les « congés » en début de carrière (congés parentaux, crédit-temps), ce qui fragilise leur position sur le marché du travail.

---

<sup>3</sup> A consulter par exemple sur : <http://metiers.siep.be/actus/la-liste-des-metiers-penibles-est-etablie/>

Les mesures prises sous ce Gouvernement ne vont pas arranger les choses :

- Changements successifs dans les formules de crédit-temps, qui suppriment l'allocation et l'assimilation du crédit-temps sans motif, mais conservent finalement les formules de crédit-temps pour soin, majoritairement pris par les femmes ;
- Flexibilisation de l'emploi, via de nouvelles conditions pour un « travail faisable et maniable » (annualisation temps de travail, délais pour fixer les horaires, etc.) qui accentue les difficultés de conciliation pour les travailleurs et travailleuses, et via les flexi-jobs, soit des emplois sans contrats et sans durée, en complément d'un autre emploi (ex. horeca, etc.).

Si nous n'entrerons pas dans la discussion de savoir combien d'emplois ont finalement été créés, nous relevons néanmoins l'analyse de certains économistes ou institutions qui indiquent qu'il s'agit plus souvent d'emplois à temps partiel ou temporaires, avec même une augmentation de l'intérim au détriment des CDD. Les emplois proposés ne sont donc – et de loin – pas tous stables et de qualité.

### **Chômage : encore et toujours l'activation**

En matière de chômage, les femmes ont été visées très particulièrement, puisque la dispense d'activation pour les chômeuses avec enfant en bas âge a été supprimée, dans un contexte où les places d'accueil de l'enfance restent en nombre insuffisant ou sont trop chères.

Il y a également eu un raboutage dans le calcul de l'allocation de garantie de revenus (AGR), un revenu complémentaire du chômage pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel considéré-es comme « involontaires »<sup>4</sup>. Sans compter que le Gouvernement avait inscrit dans sa note de politique générale la diminution de moitié de cette allocation. Objectif affiché : obliger ces travailleuses à compléter leur temps partiel. Vie Féminine avait été en première ligne pour se mobiliser contre cette mesure par des actions diverses dans notre réseau et des interpellations des syndicats, des responsables politiques, du Comité de Gestion de l'ONEm, etc. Finalement, le ministre de l'Emploi Kris Peeters a abandonné cette mesure qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mais cela n'a pas fait changer pour autant la logique gouvernementale puisqu'en juillet 2018, la dégressivité accrue des allocations de chômage était encore et toujours avancée par le même Kris Peeters comme une politique stimulant le retour à l'emploi et permettant de répondre à la pénurie dans certains secteurs. Pourtant, il paraît clair sur le terrain que la précarisation des personnes ne facilite pas le retour ou une transition vers l'emploi, quand l'énergie est mobilisée par la débrouille, voire la survie. Les coûts en termes de santé commencent également à apparaître clairement.

### **CPAS et aide sociale : plus de contrôle et moins de droits**

L'aide sociale et le travail des CPAS ont aussi été mis à rude épreuve. En effet, de plus en plus de conditions sont exigées pour pouvoir bénéficier du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou de l'aide sociale équivalente. Ce Gouvernement a surtout décidé de généraliser la « contractualisation » avec les bénéficiaires via le Plan Individualisé d'Intégration Sociale (ou PIIS). Et s'il y a un contrat, il y a évidemment possibilité de sanction, alors que le RIS est le dernier filet de protection sociale pour permettre aux personnes de survivre. Sur le terrain, nous constatons que les femmes ne savent pas trop ce qu'est le PIIS et ses impacts possibles. Elles se sentent également souvent contrôlées, plutôt qu'entendues, soutenues ou accompagnées dans leurs difficultés à s'en sortir. Néanmoins, face à cela, les

---

<sup>4</sup> Notons que selon des statistiques de l'IWEPs, moins de 10% des travailleuses à temps partiel le font par réel choix. Source : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-travail-a-temps-partiel/>

professionnel·les des CPAS mettent aussi de plus en plus souvent en cause leurs conditions de travail et les moyens à leur disposition pour pouvoir faire un réel travail social avec les personnes.

Le Gouvernement a aussi tenté d'imposer un « service communautaire », soit l'engagement d'un·e bénéficiaire de CPAS d'effectuer « *des activités bénévoles qui contribuent positivement à son parcours de développement personnel et qui rendent service à la collectivité* », notamment via le travail dans l'associatif, travail de soin, etc. Ce dispositif a finalement été recalé par la Cour Constitutionnelle, mais pas pour les raisons qui nous inquiétaient : c'est-à-dire l'imposition d'un travail gratuit, la mise en concurrence avec les métiers de ces secteurs déjà peu reconnus ou valorisés ou encore l'accentuation des stéréotypes dans les activités choisies. Pour rappel, les femmes effectuent déjà une quantité de travail gratuit très importante pour leurs familles et/ou leur communauté. Non, cette mesure du niveau fédéral a été rejetée parce qu'elle empiétait trop sur les compétences régionales en matière d'emploi et d'aide sociale. Heureusement, à ce stade, aucune des régions, pas même la Flandre, ne semble intéressée de reprendre la mesure à son compte.

Par ailleurs, les conditions d'accès à la GRAPA (Garantie de Revenus aux Personnes Agées) – le revenu garanti après 65 ans si les droits à la pension sont inexistantes ou insuffisants – devaient également être durcies, « *pour combattre des dérives* » dit le Gouvernement. Il voulait imposer 10 ans de résidence en Belgique dont 5 ans ininterrompus. Quand on sait que la GRAPA bénéficie aux femmes à 80%, difficile de ne pas y voir une mesure ciblée à la fois sur les femmes et sur les « étrangers ». Heureusement, là aussi, la mesure a été recalée par la Cour Constitutionnelle en janvier dernier.

### **Asile et migration : une politique et un discours de rejet**

Sous cette législature, le Gouvernement s'est clairement distingué par sa politique d'accueil – ou devrait-on dire de « non-accueil » – des migrants et migrantes. Ce qui a le plus marqué les esprits, c'est bien sûr la gestion catastrophique de l'afflux de candidat·es réfugié·es en 2015, totalement laissé·es à l'abandon et qui a donné lieu à un élan citoyen autour du Parc Maximilien. Des centres d'hébergement sont alors ouverts à la va-vite. Ils ont ensuite brusquement été fermés lorsque le nombre de demandeurs et demandeuses d'asile a diminué, renvoyant les personnes accueillies vers d'autres endroits où il faut tout recommencer (découvrir l'endroit, créer des liens, etc.), comme le dénonçaient les femmes de Vie Féminine Tournai à l'annonce de la fermeture du Centre de la Croix-Rouge. Le nombre de demandeurs et demandeuses d'asile reçu·es chaque jour a également été limité par le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration (jusqu'à sa démission), laissant chaque jour des personnes sur le carreau.

Bien que moins nombreuses, les femmes – souvent avec enfants – sont bien présentes parmi les migrant·es qui sont arrivé·es récemment. Elles représentaient par exemple un quart des migrant·es qui ont demandé l'asile entre janvier et juillet 2015<sup>5</sup>. Mais elles sont souvent rendues invisibles. Là encore, leurs besoins spécifiques ont été pris en charge par des citoyennes engagées, notamment Les Maximiliennes, et parfois par des associations de femmes qui se sont impliquées auprès des femmes dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile.

Mais structurellement, l'accueil et les procédures d'asile peinent toujours à répondre aux problèmes spécifiques que rencontrent les femmes dans leur parcours de migration

---

<sup>5</sup> Vie Féminine, La situation spécifique des femmes migrantes sur : [http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Bienvenu\\_sitenet\\_femmes\\_migrantes.pdf](http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Bienvenu_sitenet_femmes_migrantes.pdf)

(violences de genre, notion de « pays sûr », conditions d'entretien, insécurité et isolement dans les centres d'hébergement, etc.)<sup>6</sup>. Le durcissement de la politique n'a certainement pas permis d'améliorer la situation des femmes et de respecter leurs droits humains généraux comme spécifiques. On observe cependant que parmi les demandeuses d'asile, elles sont plus souvent reconnues comme réfugiées que les hommes (en 2015, 29% des demandeuses d'asile et 39% des réfugiés reconnus<sup>7</sup>).

Enfin, on peut s'interroger sur la place démesurée qu'a prise cette thématique dans les priorités et surtout la communication du Gouvernement, alors que d'autres grands enjeux, notamment sociaux et économiques, étaient sur la table. On peut y voir une manière de tenter de détourner l'attention des gens. Mais pas de doute qu'une ligne a été franchie : en plus du discours anti-migrants qui existait déjà auparavant, Theo Francken a libéré un discours clairement raciste et a « rendu acceptable l'inacceptable »<sup>8</sup>.

### **Soins de santé : les femmes paient les pots cassés**

Le budget des soins de santé qui tourne autour des 25 milliards d'euros est en constante augmentation et représente avec les pensions un des postes de dépenses les plus importants de la sécurité sociale. Mais de nombreuses économies ont été faites ces 5 dernières années dont certaines qui touchent directement les femmes de plein fouet.

Dans la logique actuelle de réduction des séjours hospitaliers, la ministre de la Santé publique a voulu réduire le séjour en maternité après un accouchement dit « normal », en s'appuyant sur le fait que la durée moyenne belge était haute par rapport à d'autres pays européens, notamment le Royaume-Uni (dont le système de soins de santé n'est pas particulièrement égalitaire) et les Pays-Bas (qui ont une culture très développée de l'accouchement et des soins à domicile). A notre connaissance, ni les associations de femmes, ni les sages-femmes n'ont été consultées au préalable. La ministre avait affirmé que la mesure ne concernerait d'abord que des projets pilotes lancés dans plusieurs hôpitaux et sur base volontaire pour les patientes, avec pour objectif d'arriver à définir ensuite une trajectoire de soins commune. Mais des témoignages de femmes comme de professionnelles nous affirment que « de facto », plusieurs hôpitaux pratiquent déjà cette « sortie précoce » parce qu'ils savent que cela se répercutera à l'avenir sur leur financement. La Ministre espérait encore généraliser cette politique à tous les hôpitaux fin 2018 si les évaluations s'avéraient positives<sup>9</sup>.

Par ailleurs, il y a eu des augmentations dans les frais de consultations gynécologiques. Les soins en matière de santé sexuelle et reproductive sont pourtant nécessaires aux femmes tout au long de leur vie, tant au niveau curatif que préventif. Leur accessibilité est donc essentielle et les femmes n'en abusent certainement pas. On pourrait même dire que pour certaines catégories de patientes, il y a probablement une sous-utilisation (suivi régulier, dépistage conseillé, etc.). Les coûts des médicaments à la charge des patient-es ont également augmenté et peuvent peser jusqu'à 9% dans le budget de certaines familles qui concentrent déjà les inégalités : moins de revenus, problèmes de logement, problèmes de santé liés à leurs conditions de vie (se nourrir correctement, se chauffer suffisamment,

---

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Source : <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/fh2017-ch2.pdf>

<sup>8</sup> « Dans les yeux de Selma Benkhelifa » dans *axelle*, Racisme en Belgique. Solidarités de femmes, hors-série n° 205-206, 2019, p. 17.

<sup>9</sup> Source :

[https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2017/10/17/vers\\_une\\_reducciondeladureedhospitalisationapresunaccouchement-1-3082918/](https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2017/10/17/vers_une_reducciondeladureedhospitalisationapresunaccouchement-1-3082918/)

emploi pénible, inquiétudes pour le lendemain, etc.). De plus, certaines prestations sont moins remboursées, comme la kiné dans des pathologies comme la fibromyalgie qui touche surtout les femmes.

Enfin, un parcours de réintégration des personnes en incapacité de travail a été imposé par la Ministre, une sorte « d'activation des malades de longue durée ». Là encore, les femmes sont directement ou indirectement dans le viseur : en effet, elles sont plus nombreuses que les hommes en chiffres absolus et, surtout, leur nombre est en augmentation. Mais selon l'INAMI, c'est aussi parce que leur participation au marché du travail est en augmentation<sup>10</sup>.

Dans les cartons, il y avait aussi la volonté de limiter les écartements préventifs des femmes enceintes en « responsabilisant » (par une sanction financière) les employeurs. L'argument de la Ministre : trop d'employeurs écartent d'office les femmes contre leur volonté, cela doit être « *le choix de la femme* ». C'est oublier d'abord que les femmes ne sont pas en position de force face à leur employeur, mais aussi que dans certains secteurs très féminisés, il y a des risques (postures, charges, risques médicaux) mais pas d'alternatives. Pensons notamment aux puéricultrices dans l'accueil de l'enfance. Donc affaire à suivre pour la prochaine majorité...

### **Autres réductions des dépenses dans les services publics**

Juste avant les élections de 2014, était créé le Tribunal de la Famille que Vie Féminine réclamait avec d'autres acteurs, pour faciliter l'accès des femmes à la Justice autour de questions de divorce, de garde des enfants et de pensions alimentaires. Mais le sous-financement de la Justice s'est encore aggravé sous cette législature, au point qu'on ne compte plus les sorties dans la presse de magistrats qui témoignent des conditions indécentes dans lesquelles se rend la Justice aujourd'hui (engorgement et délais, locaux vétustes, personnel insuffisant, etc.).

De plus, le ministre de la Justice a mené une réforme de l'aide juridique (souvent appelée « pro deo ») qui durcissent les conditions d'accès à cette aide et instaure un ticket modérateur. Objectif affiché de ce dernier : freiner le recours à la Justice et encourager des modes alternatifs de résolution des conflits comme la médiation. Cela éloigne donc encore plus les personnes de leurs droits, alors que les femmes peinent déjà davantage à faire valoir ceux-ci. D'autre part, on peut y voir une forme de « privatisation » de la Justice confiée à des « non-magistrats ».

Les restrictions budgétaires imposées à la SNCB ont, elles aussi, engendré leur lot de conséquences pour les usagers et usagères : suppression de gares et de trajets moins « rentables », moins de présence dans les gares qui assurait une certaine sécurité ainsi que le risque de moindre qualité du service qui impacte directement les femmes, plus dépendantes des transports en commun que les hommes (pas de permis, une seule voiture pour le ménage, revenus insuffisants, etc.).

### **Loi sur l'avortement : entre symbole, instrumentalisation et marchandage**

Sous la pression des partis d'opposition et de la société civile, le Gouvernement a finalement rouvert le débat sur la « dépenalisation » de l'avortement. Mais malgré de nombreuses auditions d'expert-es convergeant vers des avancées au-delà de la dépenalisation, les parlementaires se sont finalement contentés de peu de chose. La loi sur les conditions de

---

<sup>10</sup> Analyse de l'INAMI consultable sur :

[https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/etude\\_si\\_absenteisme\\_incapacite\\_primaire\\_analyse\\_2011\\_2016.pdf](https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/etude_si_absenteisme_incapacite_primaire_analyse_2011_2016.pdf)

l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est sortie du Code pénal, mais restent dans celui-ci des sanctions pour les médecins et les femmes en cas d'avortement hors de ces conditions. Un point positif : la disparition de la notion de détresse. Ce n'est donc plus parce qu'il y a détresse que la femme est « autorisée » à avorter mais bien parce qu'elle y est déterminée. Mais globalement, les conditions dans lesquelles les femmes vont avorter restent les mêmes, avec les mêmes difficultés d'accès et de délais (6 jours de réflexion, 12 semaines de grossesse), en particulier pour les femmes plus précaires ou vulnérables. En somme, un changement avant tout symbolique !

De plus, l'adoption de cette loi aurait été conditionnée pour certains partis à l'adoption d'une autre loi reconnaissant plus tôt les enfants nés sans vie. C'est toujours après 180 jours de grossesse que la déclaration d'un enfant né sans vie reste obligatoire mais elle sera désormais possible, pour les parents qui le souhaitent, à partir de 140 jours, et leur permettra notamment de donner un prénom. Certain-es soulignent le risque que cela donne un statut juridique au fœtus et à l'embryon. On renvoie donc de nouveau dos à dos « les femmes qui avortent volontairement » et celles « qui ont perdu une grossesse », en n'écouter pas les besoins des unes et des autres. Mais on voit aussi avec ces deux lois comment les droits de femmes peuvent être l'objet d'instrumentalisation ou de marchandage.

### **... et la lutte contre la précarité et la pauvreté ?**

L'engagement du Gouvernement Michel Ier était de relever les allocations minimales au niveau du seuil de pauvreté. Bilan : il n'en est toujours rien. Une étude menée par l'Université d'Anvers est sans appel. Elle pointe une sorte de rupture avec les politiques menées depuis 1992, plutôt redistributives, pour des mesures prises en faveur de la classe moyenne supérieure.<sup>11</sup>

De plus, les secrétaires d'Etat N-VA qui se sont succédé dans cette compétence ont été particulièrement peu ambitieuses en matière d'égalité et de lutte contre la pauvreté<sup>12</sup>. Peu de mesures concrètes ont été proposées et réalisées et ce sont plutôt des mesures de sensibilisation ou d'accompagnement, comme le fameux projet pilote MIRIAM à destination des mères isolées bénéficiaires du CPAS qui reproduit des activités ressemblant furieusement à celles déjà menées dans beaucoup d'associations de terrain, la contrainte en plus et sans promesse de déboucher sur une expérience professionnelle.

Mais plus grave, le Service des Créances Alimentaires (SECAL) a été oublié, alors qu'il doit permettre aux femmes qui ne reçoivent pas ou pas régulièrement les pensions alimentaires de ne pas sombrer dans la pauvreté. En effet, l'accès au SECAL a été rendu plus difficile sous cette législature par une réorganisation des services du SPF Finances. Finis les 27 bureaux « de proximité » et dédiés au SECAL. Maintenant toute demande doit être adressée à des services généralistes au sein de 11 infocentres, ouverts de 9 à 12h. La garantie d'accessibilité qu'on vous donne désormais, c'est de pouvoir remplir un formulaire en ligne. Et c'est aussi finalement à l'initiative de l'opposition que la demande des associations de relever le plafond de revenus permettant de recevoir une avance a pu être concrétisée, même s'il a fallu faire des compromis (plafond à 2200€). Mais encore une fois en période de campagne électorale.

Ce gouvernement, quoi qu'il en dise, ne restera pas dans l'Histoire pour avoir concrètement et durablement amélioré les conditions de vie des femmes et l'égalité !

---

<sup>11</sup> Source : <https://www.lalibre.be/actu/politique-belge/le-gouvernement-michel-soutient-moins-les-pauvres-que-la-classe-moyenne-superieure-5c056c3bcd70fdc91bc63924>

<sup>12</sup> « Rentrée politique : quelles sont les intentions de Zuhal Demir ? » dans *axelle*, n°201, sept. 2017, p. 19-21.